

Préavis N° 82-2025

De la Municipalité au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 86'800.- TTC pour les
aménagements extérieurs de la Ferme du Village

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Mercredi 30 avril 2025 à 18h30 – Ancien collège (rue du Village 9)

Préavis déposé au Conseil communal le 10 avril 2025

Préavis N° 82-2025

Demande d'un crédit de CHF 86'800.- TTC pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village

Table des matières

1.	Objet du préavis.....	2
2.	Préambule	2
2.1.	Résumé	2
3.	Contexte, enjeux et objectifs.....	2
3.1.	Contexte / Historique	2
3.1.1.	Historique de la Ferme du Village.....	2
3.1.2.	Démarche participative.....	4
3.1.3.	Appel à projets	4
3.1.4.	Mise à disposition de la Ferme aux associations « Mirabelle & Balcon » et « Pouss'ensemble ».....	5
3.1.5.	Développement de la Ferme par les associations	6
3.1.6.	Financement des associations	7
3.2.	Enjeux et objectifs.....	7
4.	Descriptif du projet	9
4.1.	Zone d'accueil	9
4.2.	Enclos et installations pour animaux	10
4.3.	Autres aménagements	11
5.	Méthodologie et planning.....	12
6.	Description des coûts	13
6.1.	Coûts d'investissement.....	13
6.2.	Coûts de fonctionnement.....	13
6.2.1.	Coûts pérennes	13
6.2.2.	Incidences sur les ressources humaines	13
7.	Incidences financières.....	14
7.1.	Investissements	14
7.2.	Plan des investissements.....	14
7.3.	Coût du capital	14
7.4.	Comptes de fonctionnement.....	14
8.	Marché public	14
9.	Durabilité et Plan climat	14
10.	Accessibilité des personnes en situation de handicap.....	14
11.	Communication.....	14
12.	Conclusions	15

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le réaménagement des espaces extérieurs de la Ferme du Village, nécessaire au développement du projet de ferme pédagogique.

2. PRÉAMBULE

2.1. Résumé

En 2021, la Municipalité a souhaité développer un projet de ferme pédagogique sur la parcelle communale située à la rue du Village 10 et nommée « La Ferme du Village », afin d'en faire un lieu de vie, de rencontre et d'échange de savoirs. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme de législature de la Municipalité, et notamment dans son Axe 1 - Agir pour une transition écologique et sociale, et sa Mesure 4 - Valoriser les espaces publics. Il figure également dans le Plan Climat 2023-2027, à la mesure C.3.6.A - Développer le projet de la Ferme du Village. La Ferme du Village, en tant que lieu de rencontre et d'échange, permet également de proposer des activités qui répondent à différents axes du Plan Climat, notamment :

- C.3 Promouvoir une alimentation durable et bas carbone ;
- N.2 Préserver et favoriser la biodiversité en ville
- I.2 Impliquer les habitant·e·s
- I.3 Impliquer les écoles

Il s'agit donc d'un lieu central pour le développement de diverses actions du Plan Climat.

En 2023, deux associations ont été choisies pour développer ce projet de ferme pédagogique. Depuis, un certain nombre d'activités y sont proposées. Ces activités sont destinées aux habitant·e·s de Renens, aux écoles, mais aussi à certains publics spécifiques (p.ex. groupes de personnes migrantes). Afin que ces différents publics puissent être accueillis à la Ferme du Village dans de bonnes conditions, en attendant la mise à disposition des espaces intérieurs, et pour que les associations puissent aussi diversifier et accroître le nombre d'activités proposées, la Municipalité souhaite pouvoir réaliser quelques travaux d'aménagement des extérieurs.

3. CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

3.1. Contexte / Historique

3.1.1. Historique de la Ferme du Village

La Ferme du Village, située à la rue du Village 10 (parcelle N° 68), a été rachetée par la Commune de Renens en 1993. Il a alors été convenu que l'affectation de cette parcelle pourrait évoluer en fonction des besoins. Dans un premier temps, un droit d'habitation a été octroyé au descendant de l'ancienne propriétaire, puis la maison a été louée par la Ville à différents locataires.



Figure 1 : Photo de la Ferme et d'une partie du terrain



Figure 2 : Délimitation de la parcelle N° 68

3.1.2. Démarche participative

En 2021, la Municipalité a décidé d'ouvrir ce lieu aux habitantes et habitants de Renens. Les 2'432 m² qui composent cette parcelle possèdent un fort potentiel de réhabilitation en un espace social, écologique et pédagogique ouvert à toutes et tous. C'est pourquoi la Municipalité a souhaité y développer un projet de ferme pédagogique appelé « La Ferme du Village ».

Afin de dessiner les contours du projet avec la population, un après-midi portes ouvertes a été organisé sur site le 11 septembre 2021. Les habitantes et habitants de Renens ont ainsi pu découvrir cet endroit que beaucoup ne connaissaient pas. Ces portes ouvertes ont été suivies d'une soirée participative, le 13 septembre 2021, au cours de laquelle la population a été invitée à venir discuter de ses idées et ses envies pour la future Ferme du Village. Ainsi, les objectifs suivants ont pu être définis :

- Faire de la ferme un **lieu de rencontre et d'action collective** pour tous les âges, en offrant un programme d'activités qui s'adresse aux publics jeunes et adultes ;
- Cultiver le jardin selon les principes de la **permaculture** ;
- Élever des **petits animaux** sur le terrain de la ferme ;
- Conserver et améliorer la **biodiversité** du lieu ;
- Favoriser la **cohésion sociale** par l'implication d'acteurs locaux proposant des activités diverses adressées à des publics larges et variés (adultes, migrants, seniors, familles, etc.) ;
- Contribuer à la **durabilité** de la Ville de Renens par le partage de connaissances et de bonnes pratiques au sein de sa population.



Figure 3 : Soirée participative du 13 septembre 2021

3.1.3. Appel à projets

Après cette démarche participative menée avec la population, la Ville a réalisé, début 2023, un appel à projets pour trouver un collectif ou une association qui puisse développer ce projet, gérer et animer la Ferme du Village selon les objectifs définis ci-dessus. La Ville a décidé de mettre à disposition du projet, dans un premier temps, les extérieurs de la ferme (terrain), ainsi que quelques espaces de rangement situés dans la grange de la ferme et un garage. Afin de sécuriser les lieux, l'accès à la piscine située sur le terrain a été grillagé. L'appartement situé dans le bâtiment de la Ferme reste, quant à lui, proposé à la location pour l'instant.

Dans le cadre de cet appel à projets, trois dossiers ont été reçus et discutés en détail avec leurs porteurs. Au final, ce sont les projets des associations « Mirabelle & Balcon » et « Pouss'ensemble » qui ont été retenus. Ces deux associations ont d'ailleurs proposé dès le départ de travailler ensemble pour développer le projet de la Ferme du Village.

3.1.4. Mise à disposition de la Ferme aux associations « Mirabelle & Balcon » et « Pouss'ensemble »

L'association « Mirabelle et Balcon » est une association à but non lucratif basée dans l'Ouest lausannois. Elle a pour objectif de donner à tout un chacun la possibilité d'être en lien avec la terre et de développer sa conscience écologique en vivant des expériences liées à la nature et à sa préservation. L'association propose des activités pour les écoles et des activités extrascolaires. Elle est spécialisée dans l'élevage de petits animaux tels que poules, canards, lapins et chèvres.

L'association « Pouss'ensemble » est, elle aussi, une association à but non lucratif basée dans l'Ouest lausannois. Elle a pour objectif de promouvoir le lien entre l'écologie et le social, en travaillant avec des publics marginalisés et souvent exclus des questions écologiques. Elle a également pour vocation la co-construction d'espaces de vivre ensemble adaptés aux enjeux et aux besoins actuels en termes de cohésion sociale et de durabilité. Pour ce faire, elle recourt à la création de jardins en permaculture animés, entretenus et développés par le biais d'ateliers pratiques, qui sont aussi des moments de partage et d'apprentissage.

Les responsables des deux associations ont fait part de leur souhait de coconstruire ce projet de ferme pédagogique. « Mirabelle et Balcon » et « Pouss'ensemble » sont complémentaires, tant en termes d'activités proposées qu'en termes de publics cibles. Leur volonté était également de créer un collectif d'habitant·e-s engagé·e-s qui développent le projet avec elles.

Une première convention a été signée entre la Ville de Renens et les deux associations en été 2023. Celle-ci a permis de définir le cadre de cette collaboration. D'une part, la Ville de Renens a formalisé la mise à disposition du terrain de la Ferme du Village, ainsi que des espaces de rangement présents dans le bâtiment. De l'autre, les associations se sont engagées à développer le projet de ferme pédagogique, notamment en créant des espaces cultivés en permaculture, en y installant des petits animaux, et en animant les lieux par le biais de divers événements.

Le Service Gestion urbaine – Développement durable assure un travail de coordination avec les deux associations. La charge de travail y relative est intégrée dans le cahier des charges des collaborateurs·ices de la section Durabilité du service.

Depuis, la Ville a pu racheter, en 2024, la parcelle voisine de la Ferme, située au Sentier de la Gare 3 (parcelle N° 73), avec un jardin de 680 m². Elle a également mis ce terrain à disposition des associations de la Ferme dès l'été 2024.



Figure 4 : Nouvelle parcelle (N° 73) mise à disposition des associations en 2024 (en jaune)

3.1.5. Développement de la Ferme par les associations

Les associations ont pris possession des lieux à l'été 2023. Elles y ont développé un jardin en permaculture, y ont installé des petits animaux (des poules, des canards, des lapins, une tortue, un chat et deux chèvres). Elles proposent également des animations régulières à destination de la population de Renens, telles que :

- Permanences du dimanche

Différents travaux ou animations sont menés lors de ces permanences, qui sont ouvertes à toutes et tous (p.ex. jardinage, soins aux animaux, petits travaux d'entretien ou de bricolage, etc.). Ces permanences ont pour objectif d'aménager les extérieurs de la Ferme en collaboration directe avec les habitant·e·s de Renens et environs. Elles ont lieu un ou deux dimanches par mois, selon les saisons. Ces permanences contribuent également à la cohésion sociale voulue par le projet. En tout, environ 130 adultes et 30 enfants ont participé à ces permanences en 2024.

- Animations avec les écoles

Des animations avec les écoles ont lieu depuis septembre 2024. Les écoles bénéficient des compétences pédagogiques d'une enseignante membre de l'association « Mirabelle et Balcon » :

- 6 classes de Renens-Ouest viennent quatre fois dans l'année (une fois par saison) ;
- 8 classes de Chavannes-près-Renens viennent trois fois dans l'année ;
- Un groupe d'accueil d'élèves de l'EVAM (de 5 à 8 ans) vient régulièrement à la Ferme ;
- Un groupe de jeunes ayant des difficultés en classe vient régulièrement à la Ferme (module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité (MATAS) de l'Ouest) ;
- Des classes de Renens-Est viennent depuis mars 2025.

Les deux associations prendront également contact prochainement avec les crèches, les UAPE et les APEMS de Renens pour définir les éventuelles collaborations dans le courant 2025.

- Ateliers de permaculture

De mars à novembre 2025, des ateliers de permaculture seront organisés une fois par semaine par l'association CEFORI (Centre de Formation et de Ressources pour l'Intégration) en collaboration avec les deux associations de la Ferme. Ces ateliers seront destinés à des personnes ayant un parcours migratoire et un faible niveau de français et de scolarisation. Ils leur permettront de développer leurs compétences de base en communication et compréhension du français dans un cadre stimulant les échanges et la création de liens entre les participant·e·s.

- Divers

- Animations dans le cadre de la Fête de la Nature 2024 : ateliers de bombes à graines, semis, teinture naturelle, maquillage, concerts et stands de nourriture et boissons ;
- Création et encadrement d'un groupe d'habitant·e·s qui s'occupent des animaux et arrosent le jardin en dehors des permanences (15 personnes) ;
- Autres animations ponctuelles : événements avec la pasteure de l'Eglise protestante, avec l'Institut La Maïeutique (lieu de soin pour les adolescent·e·s et jeunes adultes souffrant de troubles psychiques), et avec la Haute école de travail social.



Figure 5 : Zone de permaculture



Figure 6 : Animaux de la ferme

3.1.6. Financement des associations

Entre l'été 2023 et le début d'année 2025, les deux associations ont travaillé sur une base entièrement bénévole, sauf pour les animations réalisées dans le cadre de la Fête de la Nature, qui sont défrayées par le budget de la Fête, et pour les animations avec les classes, payées par les écoles.

Au vu du succès que connaît ce projet depuis son lancement, la Municipalité a émis le souhait que davantage d'activités soient déployées à la Ferme du Village, afin que les habitantes et habitants de Renens puissent encore mieux profiter des lieux. Ces activités s'inscrivent pleinement dans le cadre du Plan Climat. C'est pourquoi ces nouvelles activités, qui ne peuvent pas être assurées de manière bénévole par les associations, sont rémunérées via le crédit-cadre du Plan Climat accordé par le Conseil communal à la Municipalité le 14 décembre 2023 (préavis N° 52-2023).

Ces nouvelles activités, qui seront proposées dès mai 2025, sont les suivantes :

- Développement de la communication auprès des habitant·e·s, recrutement, formation aux tâches d'entretien des animaux et du jardin et coordination des divers groupes d'habitant·e·s engagé·e·s ;
- Organisation d'« accueils libres » à la Ferme deux mercredis après-midi et un samedi après-midi par mois ;
- Organisation d'un atelier par mois (p.ex. confection de pain, préparation de confitures, réparation de vélo, recyclage et réutilisation, etc.). Les thématiques des ateliers ne sont pas forcément en lien direct avec la ferme, mais touchent à la durabilité de manière plus large.

3.2. Enjeux et objectifs

Le projet de ferme pédagogique a pris de l'ampleur depuis l'été 2023. Comme mentionné au point 3.1.6, la Municipalité souhaite que les deux associations poursuivent les activités proposées jusqu'à maintenant, en proposant de nouvelles, et renforcent leurs liens avec les Renanais·e·s, afin qu'un maximum d'habitant·e·s puissent profiter de la Ferme du Village et avoir accès à ce petit coin de nature en ville.

Les activités proposées s'inscrivent pleinement dans les objectifs du programme de législature et dans ceux du Plan Climat. Il est nécessaire toutefois que le public puisse être accueilli à la Ferme dans de bonnes conditions. Jusqu'à présent, des installations provisoires ont été mises en place (mobilier

d'appoint pour accueillir les classes, enclos pour les divers animaux, etc.). Mais celles-ci ne sont pas durables et ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante aux divers besoins du projet.

A moyen terme, la Municipalité prévoit de rénover le bâtiment de la Ferme, afin de pouvoir y accueillir aussi le public, dont les classes, ainsi que de rénover et de redimensionner l'appartement s'y trouvant. Cependant, au vu du grand nombre de projets de rénovation en cours actuellement, la modernisation de la Ferme du Village ne constitue pas une priorité de premier rang. Ces travaux seront donc réalisés dans plusieurs années. C'est pourquoi, dans l'intervalle, la Municipalité souhaite pouvoir aménager rapidement les espaces extérieurs de la Ferme, afin de ne pas trop limiter les activités qui pourraient y être proposées en attendant la mise à disposition des espaces intérieurs.

Par ailleurs, afin de garantir la sécurité des utilisateurs-rices, le Service des Bâtiments a mandaté un bureau d'architectes pour réaliser une étude de sécurisation. Les risques liés à l'état du bâtiment et du terrain ont été identifiés et des solutions proposées pour y remédier.

Les différents risques existants sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Niveau de risque	Risque	Solution décidée
Elevé	Circulation et stationnement des voitures des locataires actuels de l'habitation dans l'enceinte de la ferme	Déplacement du portail d'entrée, mise à disposition d'une seule place de parc pour les locataires à l'extérieur de l'enceinte (travaux réalisés à l'interne en février-mars 2025)
	Absence de dispositifs de prévention contre les risques de chute autour de la piscine	Travaux intégrés dans le présent préavis (pose d'une barrière de 1,20 m de hauteur)
	Piscine vétuste non couverte, sans dispositifs de prévention contre les risques de chute	Travaux intégrés dans le présent préavis (couverture de la piscine par un socle en bois)
	Apparente dégradation des façades de la bergerie (y.c. cheminée)	Le Service des Bâtiments surveille l'état du bâtiment, accompagné par un bureau de génie civil (coûts d'entretien intégrés dans le budget du Service)
	Apparente dégradation de l'escalier de la bergerie	Déconstruction de l'escalier (travaux réalisés à l'interne en février-mars 2025)
	Présence avérée d'amiante dans le plafond du garage	Sécurisation réalisée afin d'éviter tout contact avec le plafond
	Présence avérée d'amiante dans le plafond de la bergerie, dépôt. Non-conformité par rapport à l'AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance) de la hauteur finie sous plafond de la bergerie	Bâtiment condamné (travaux réalisés à l'interne en février-mars 2025)
	Fixations défaillantes et poids contraignant de la porte d'accès au dépôt	Blocage du portail et création d'une porte sécurisée (travaux réalisés à l'interne en avril-mai 2025)
Moyen	Accès du public à l'espace privé de la ferme (côté ouest)	Installation d'une serrure sur le portail (travaux réalisés à l'interne en février-mars 2025)
	Enclos des grands animaux équipé de clôtures électrifiées	Mise en place d'une signalisation (réalisé par les associations en février-mars 2025)
	Étagères instables dans le local rangement	Étagères enlevées (travaux réalisés à l'interne en février-mars 2025)

Niveau de risque	Risque	Solution décidée
Faible	Absence de serrure fonctionnelle de la porte d'accès au garage	Pas de changement
	Non-conformité par rapport à la norme SIA 500 des seuils des portes d'accès aux locaux du dépôt et du local d'activité	Attendre la rénovation du bâtiment pour la mise en conformité
	Accès à la parcelle 73 caractérisé par un important dénivelé de terrain et l'absence d'escalier	Pas de changement
	Présence d'un trou dans le mur de l'enclos des boucs, fermé uniquement par un grillage / toiture de l'enclos défectueuse	Installation d'une cabane pour chèvres devant ce trou (dans le cadre du présent préavis)
	Plateforme en bois instable sur la terrasse des associations	Sécurisation de la plateforme (réalisée par les associations en février-mars 2025)
	Absence d'électricité dans la bergerie, le local de rangement et le garage	Pour la bergerie : bâtiment condamné (travaux réalisés à l'interne en février-mars 2025) Pour le garage : travaux intégrés dans le présent préavis Pour le local de rangement : pas de changement (local sans porte, éclairé par la lumière du jour)
	Installation ou remplacement des portes manquantes ou défectueuses sur la façade de la bergerie	Bâtiment condamné (travaux réalisés à l'interne en février-mars 2025)

4. DESCRIPTIF DU PROJET

Divers aménagements doivent être réalisés afin de permettre d'accueillir au mieux le public et de développer les activités de la Ferme. Ils seront réalisés par des mandataires externes. Le Service Gestion urbaine – Développement durable sera en charge de la coordination et du suivi des travaux.

4.1. Zone d'accueil

Une zone d'accueil sera créée à l'emplacement de l'actuelle piscine. L'objectif étant de pouvoir y accueillir environ 25 personnes, sous une zone couverte protégeant de la pluie et du soleil, et accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cette zone servira notamment à l'accueil des classes lors de leur venue à la Ferme. Elle permettra également d'organiser diverses activités lors des événements organisés sur site (p.ex. animations lors de la Fête de la Nature ou autre).

Les travaux suivants devront être réalisés pour créer cette zone :

- Couverture de la piscine avec une plateforme en bois ;
- Installation d'une rampe d'accès PMR en bois avec main-courante ;
- Agrandissement du couvert existant (comprenant le démontage du couvert actuel, l'installation de nouveaux poteaux, la pose d'un nouveau couvert et l'installation électrique pour l'éclairage) ;
- Installation d'un plan de travail servant de cuisine extérieure ;
- Renforcement de la barrière existante.



Figure 7 : Zone d'accueil en l'état actuel

4.2. Enclos et installations pour animaux

Jusqu'à présent, des infrastructures provisoires ont été installées pour abriter les animaux. Celles-ci ne sont pas adaptées aux besoins sur le long terme. En effet, ces infrastructures devraient être pérennes, sécurisées contre les renards et les fouines, et permettre l'accueil du public sans risque, en particulier pour les enfants. Des enclos sécurisés et de meilleure qualité devront être installés. Ceux-ci permettront également d'accueillir davantage d'animaux.

Les travaux suivants doivent être réalisés :

- Installation d'une clôture de 30 m pour l'enclos des lapins (hauteur totale de 1,5 m, dont 20 cm enterrés dans le sol, avec deux portes) ;
- Installation d'une volière pour l'enclos des poules et des canards (30 m de clôture, hauteur totale de 2,2 m, dont 20 cm enterrés dans le sol, couverte par du grillage, avec une porte) et d'une barrière intérieure en bois avec portique pour séparer l'espace en cas de grippe aviaire ;
- Installation d'un abri pour les chèvres. L'installation d'un tel abri demande des travaux de terrassement.



Figure 8 : Emplacement des enclos

4.3. Autres aménagements

D'autres aménagements sont nécessaires afin de pouvoir accueillir le public dans de meilleures conditions et de permettre le développement des activités à la ferme.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Ajout d'un compteur d'eau secondaire sur la nouvelle parcelle.

Le matériel suivant devra être acheté :

- Toilettes sèches (il n'y a pour l'instant pas de toilettes à la Ferme) ;
- Serre (permettant aux deux associations de cultiver des plantons).

Les différents travaux qui seront réalisés sur le site de la Ferme du Village sont représentés sur le plan présenté à la Figure 9.

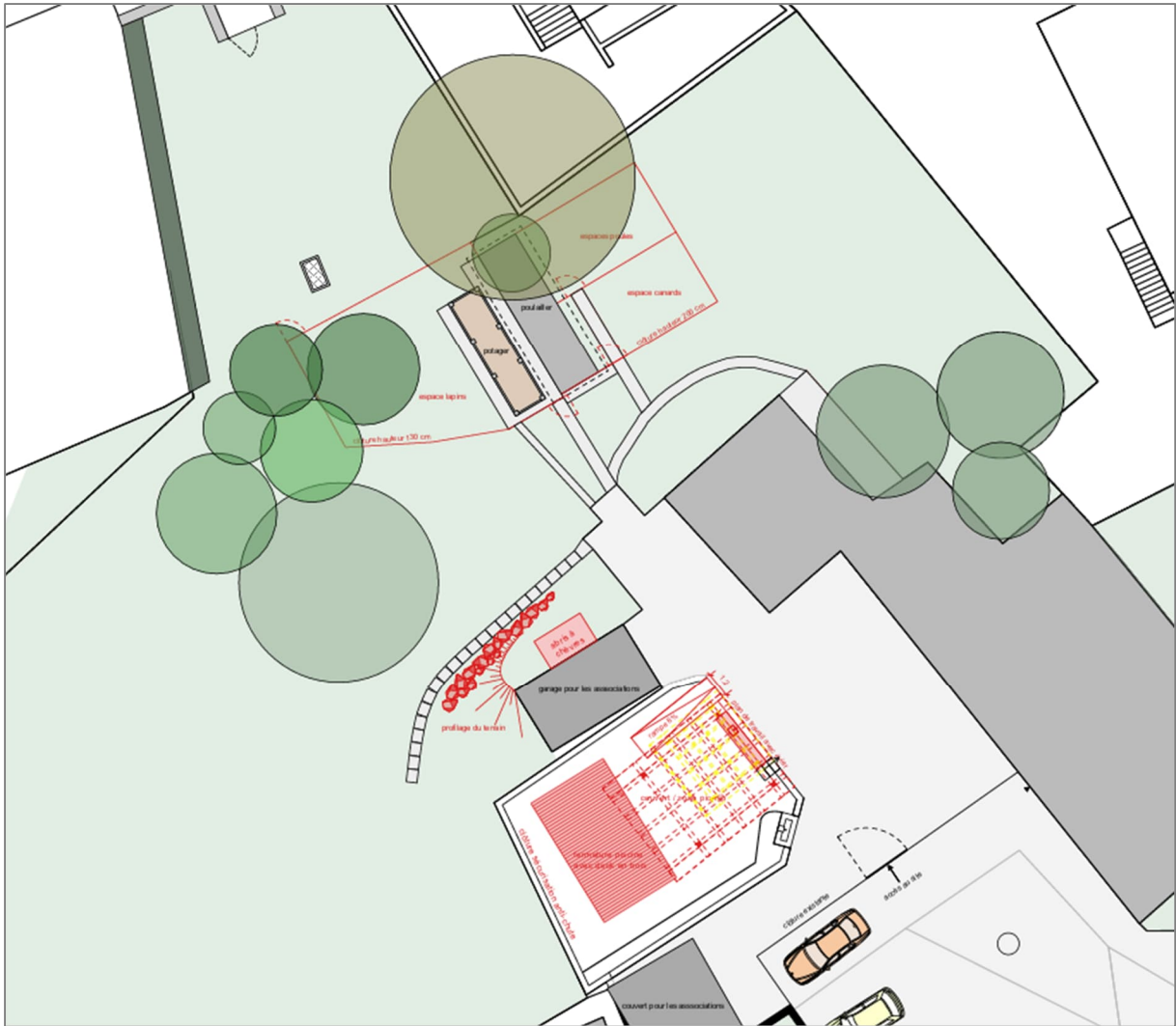


Figure 9 : Plan des aménagements qui seront réalisés sur le terrain de la Ferme du Village

5. MÉTHODOLOGIE ET PLANNING

Ce projet sera mis en œuvre dès l'adoption du présent préavis par le Conseil communal, sous réserve des délais référendaires ou autres délais légaux dont il pourrait faire l'objet. L'objectif est que les travaux soient terminés à l'été 2025.

6. DESCRIPTION DES COÛTS

6.1. Coûts d'investissement

Les coûts des travaux et du matériel nécessaires sont basés sur des offres reçues entre novembre 2024 et janvier 2025.

Genre	Travaux et matériel	
Durée d'amortissement :	10 ans	
CFC ou autres	Désignation des travaux et matériel	Montants
CFC 4	Travaux et matériel de paysagisme	33'700.-
CFC 4	Travaux et matériel sanitaire	11'000.-
CFC 4	Travaux et matériel de menuiserie et d'électricité	28'300.-
	Sous-total HT	73'000.-
	Divers et imprévus 10%	7'300.-
	TVA 8.1%	6'500.-
	Total coûts estimés TTC	86'800.-

6.2. Coûts de fonctionnement

6.2.1. Coûts pérennes

Au fil des ans, des frais pour d'éventuelles réparations ou petits travaux pourraient survenir. Un montant est prévu pour cela dans le budget annuel du Service Gestion urbaine – Développement durable (GuDD). Quant aux diverses activités proposées par les associations, une partie d'entre elles continueront à être proposées à titre bénévole, et l'autre partie sera financée par le biais d'un mandat de prestation financé par le crédit-cadre du Plan Climat, puisqu'elle couvre certaines actions prévues par ce dernier.

6.2.2. Incidences sur les ressources humaines

Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs seront réalisés par des mandataires externes, le Service GuDD sera uniquement en charge de la coordination et du suivi des travaux. Ce travail est compris dans le cahier des charges du responsable des espaces verts.

Les espaces extérieurs de la Ferme étant entretenus par les deux associations en place (mis à part le soin aux arbres), comme cela est défini dans la convention, le réaménagement des espaces extérieurs ne génère pas de travail supplémentaire pour les équipes en charge de l'entretien des espaces verts du Service GuDD. La charge de travail actuelle reste la même et elle est comprise dans les cahiers des charges des collaborateurs·ices du service.

À moyen terme, certains petits travaux d'entretien devront être ponctuellement réalisés sur la parcelle de la Ferme. Ils seront réalisés par l'équipe Logistique et maintenance du Service GuDD, comme c'est déjà le cas actuellement. Cela ne représente pas une charge de travail supplémentaire.

Quant au travail de coordination entre la Ville et les associations en place, il est assuré par les collaborateurs·ices de la section Durabilité du Service GuDD. Au vu du développement des activités à la Ferme, la charge de travail augmente, mais peut être absorbée par l'équipe, qui bénéficie depuis août 2024 d'un poste de chargée de projet supplémentaire, financé par le crédit-cadre du Plan Climat.

7. INCIDENCES FINANCIÈRES

7.1. Investissements

Comme décrit au chapitre 6 « Description des coûts » l'investissement nécessaire pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village se monte à **CHF 86'800.-** TTC.

Cet investissement sera imputé dans le nouveau compte du patrimoine administratif suivant :

- Compte N°3620.3083.5060 « Aménagements extérieurs de la Ferme du Village » - amortissement sur 10 ans.

7.2. Plan des investissements

Cette dépense figure au Plan des investissements 2024 – 2028 adopté par la Municipalité le 23 septembre 2024 sous le compte provisoire N°3620.8112.5060 « Ferme pédagogique – Village 10 » pour un montant total de CHF 300'000.-.

Les coûts présentés ci-dessous sont largement inférieurs à ce qui était prévu au Plan des investissements. Cela s'explique de plusieurs manières. Initialement, il avait été prévu que d'importants et coûteux travaux de terrassement soient réalisés afin de rendre le terrain – très pentu – cultivable. Toutefois, la Ville ayant acheté en 2023 la parcelle N° 73 – totalement plate et plus appropriée pour les cultures –, ces travaux de terrassement ne sont plus nécessaires. Par ailleurs, il avait été envisagé que les travaux d'aménagements extérieurs se feraient après la rénovation du bâtiment (prévue initialement pour 2024-2025 dans le Plan des investissements). Or la rénovation du bâtiment a été repoussée de plusieurs années pour cause de priorisation. Les travaux décrits dans le présent préavis ont donc été pensés pour être les plus simples possibles, dans une optique de réduction des coûts.

7.3. Coût du capital

A titre informatif, le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 9'982.- pendant 10 ans.

Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissements CHF 8'680.- (CHF 86'800.- divisé par 10 ans) et intérêts CHF 1'302.- (CHF 86'800.- divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 3%).

7.4. Comptes de fonctionnement

Hormis le coût du capital, il n'y a pas d'autres augmentations de charges liées au compte de fonctionnement.

8. MARCHÉ PUBLIC

Au vu des montants des travaux, les marchés peuvent être adjugés de gré à gré.

9. DURABILITÉ ET PLAN CLIMAT

Les propositions développées dans ce préavis s'inscrivent pleinement dans les orientations données par le Plan Climat 2023-2027 de la Ville de Renens. Le développement de la Ferme du Village correspond à l'action C.3.6.A - Développer le projet de la Ferme du Village. Ce projet répond également aux axes suivants du Plan Climat : axe I.2 - Impliquer les habitant-e-s, axe I.3 - Impliquer les écoles et axe N.2 - Préserver et favoriser la biodiversité en ville.

10. ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le projet prend en compte les besoins des personnes en situation de handicap en créant une rampe d'accès à la zone d'accueil. En revanche, au vu de la topographie du terrain très pentue, une circulation sur celui-ci n'est malheureusement pas possible pour une partie des personnes les plus atteintes dans leur mobilité.

11. COMMUNICATION

Des actions de communication seront menées en continu par la Ville de Renens et par les associations en place pour faire connaître les activités organisées à la Ferme du Village (notamment via le journal communal, l’affichage en ville, les réseaux sociaux, etc.).

12. CONCLUSIONS

La Ferme du Village offre un nouvel espace public bien situé et permettant aux personnes de tous âges et de tous les horizons de se retrouver, d’échanger des connaissances, de se relier à la terre et aux animaux, et de créer des liens entre eux. Elle se révèle, au fil de son évolution, un excellent outil de travail pour la Ville pour aborder les enjeux de la consommation, de la nature en ville et de la biodiversité inscrits dans le Plan Climat 2023-2027. La sensibilisation de la population à l’alimentation durable et à la réduction du gaspillage alimentaire, le développement de projets d’agriculture urbaine sur l’espace public, mais aussi l’aménagement de petites structures permettant la présence de certains insectes par exemple, figurent dans le Plan d’actions du Plan Climat et trouvent à la Ferme du Village un terrain d’expérimentation très favorable à l’action citoyenne et à l’information de divers publics. C’est pourquoi la Municipalité se réjouit de voir l’évolution positive de ce lieu et souhaite renforcer encore son attractivité pour la population.

Les travaux de rénovation du bâtiment de la Ferme du Village ne pouvant se faire dans les mois à venir, comme initialement prévu, il paraît important de soigner les espaces extérieurs, afin que les associations en charge puissent accueillir les différents publics dans de bonnes conditions et sans devoir trop limiter leur offre de prestations. Grâce à la mise à disposition d’un terrain plat supplémentaire, les travaux d’aménagement extérieurs à effectuer seront finalement beaucoup plus légers et moins coûteux que prévu initialement dans le Plan des investissements. Ils demeurent néanmoins nécessaires au développement souhaité des activités existantes et à venir, à la sécurité du public, et à la protection des animaux présents sur site. La Municipalité invite donc le Conseil communal à la suivre sur ce projet, qu’elle juge aussi réjouissant que prometteur.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis municipal N° 82-2025 concernant la demande d'un crédit de CHF 86'800.- TTC pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'allouer à cet effet, à la Municipalité, un crédit de **CHF 86'800.- TTC** pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village.

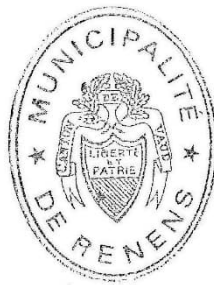
Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.3083.5060 « Aménagements extérieurs de la Ferme du Village ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

Membre-s de la Municipalité délégué-e-s : Patricia Zurcher Maquignaz
Nathalie Jaccard